46e ANNÉE. — N° 39

MERCREDI 4 AVRIL 1906

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Protection nécessaire

La Commission d'enseignement de la Chambre a entendu le ministre de l'instruction publique sur la question du déplacement d'office des instituteurs. Il a reconnu avec elle qu'il fallait donner à ces fonctionnaires quelques garanties contre le caprice et l'arbitraire dont ils sont trop souvent victimes.

La solution n'est cependant pas aussi facile à donner que peuvent le penser les esprits superficiels. Actuellement, les instituteurs titulaires sont nommés par les préfets sur la proposition des inspecteurs d'académie. Nommés par les représentants du pouvoir central, payés sur le budget national, ils sont, dans la commune, des fonctionnaires de l'Etat. Ils devraient, par conséquent, être tout à fait indépendants des maires et cependant il faut n'avoir jamais vécu en province pour ne pas savoir qu'en fait il n'en est rien.

Dans un grand nombre de communes rurales, les instituteurs en même temps que fonctionnaires de l'Etat sont agents de la commune. Ils exercent le plus souvent les fonctions de greffier de la mairie et, à ce titre, sont les subordonnés directs du maire. Ils relèvent fréquemment encore des Conseils municipaux, par les allocations que ceux-ci leur accordent, soit comme supplément de traitement, soit rémunération de divers petits services communaux. La valeur des postes d'instituteur dépend donc de l'importance de ces allocations communales.

Quoi qu'on fasse pour protéger les instituteurs contre l'arbitraire administratif, l'on ne saurait, sans attenter au droit essentiel des communes, rendre obligatoires les suppléments de traitements qui se présentent sous les formes les plus variées. Il ne paraît point plus facile d'obliger le maire à conserver l'instituteur comme greffier si l'autorité municipale n'en veut plus.

Sans doute l'on peut organiser les choses de façon que l'instituteur ait le moyen de rester dans la commune malgré l'hostilité du Maire et même de l'assemblée communale, s'il n'a aucune faute professionnelle à se reprocher. Mais il ne pourra conserver cette indépendance qu'à la condition de renoncer à tous ses avantages communaux et de se contenter strictement du traitement de l'Etat. C'est un lourd sacrifice à faire, si lourd que peu d'instituteurs pourront s'y résigner. Pour conserver leur situation matérielle, la plupart d'entre eux préfèreront encore accepter le changement que leur offrira l'administration.

Ils y seront poussés d'abord par leurs intérêts, ensuite par leur inspecteur primaire toujours disposé à supprimer les causes d'ennuis, mais souvent aussi par leurs camarades qui verront avec inquiétude les communes supprimer les avantages municipaux. Lorsque le greffe d'une mairie sera donné à un tiers, il sera bien longtemps avant de revenir à l'instituteur ; ce mauvais exemple tend à se généraliser dans un département, il en résulte nécessairement, dans l'ensemble des situations, une diminution générale qui touche toute la corporation. En province il sera toujours bien difficile en fait à un instituteur qui sera mal avec son Maire, de rester à son poste. Il ne le pourrait qu'au prix de sacrifices devant lesquels le pauvre fonctionnaire reculera presque toujours.

Mais s'il n'est pas toujours possible de protéger les instituteurs des communes rurales contre le caprice, la mauvaise volonté, ou la passion politique du Maire ou du Conseil municipal, il est du moins assez facile de les mettre à l'abri des changements d'office injustifiés, que leur valent tantôt les rancunes orgueilleuses d'un hobereau de village, ou d'un clérical bien en cour, tantôt les suspicions imbéciles de ces politiciens qui ne trouvent jamais les autres assez purs. Il ne s'agit pas évidemment de désarmer l'administration contre les fonctionnaires négligents, insuffisants ou incapables et de rendre l'instituteur inamovible. Il faut simplement lui donner quelques garanties contre l'arbitraire des changements d'office.

Le système le plus simple serait d'obliger l'administration à lui signifier son changement en temps utile, pour lui permettre de se pourvoir devant le Conseil départemental de l'enseignement primaire. Les élus y ont la majorité sur les fonctionnaires, et les instituteurs y sont largement représentés. Ce Conseil leur offre donc de sérieuses garanties d'impartialité, d'autant que pour ces affaires la loi pourrait ne laisser que voix consultative à l'Inspecteur d'Académie. Le pourvoi serait suspensif jusqu'à la décision à intervenir.

Les droits de discipline et de surveillance de l'administration seraient ainsi sauvegardés. D'autre part, les instituteurs seraient protégés contre les funestes effets de dénonciations calomnieuses, parce qu'ils en auraient toujours connaissance, seraient admis à se défendre, et seraient en fin de compte jugés par leurs pairs. Ils resteraient exposés, hélas ! à tous les inconvénients qu'ils doivent, dans une foule de communes, à leur caractère de fonctionnaires communaux. Mais ces inconvénients sont la rançon des avantages que leur confère la même qualité.

Ils ne cesseront que le jour où l'Etat pourra assurer à tous ses instituteurs une situation matérielle assez large pour leur interdire de n'accepter aucune fonction communale et de ne recevoir aucune allocation des Conseils municipaux. Ils seront alors exclusivement des fonctionnaires d'Etat et la plupart des difficultés que rencontre la commission pour les mettre à l'abri de l'arbitraire et de l'injustice, s'évanouiront d'elles-mêmes.

Emile MORLOT,
Député de l'Aisne.

LES MINISTÈRES de la troisième République

Voici, à titre de curiosité, la liste des quarante-deux cabinets qui se sont succédé depuis la fondation de la troisième République :

1. — Cabinet de la Défense nationale du 4 septembre 1870 à février 1871 ;
2. — Cabinet présidé par M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, puis président de la République, du 19 février 1871 à mai 1873 ;
3. — 1er Cabinet de Broglie, du 25 mai 1873 à novembre 1873 ;
4. — 2e Cabinet de Broglie, du 26 novembre 1873 à mai 1874 ;
5. — Cabinet de Cissey, du 22 mai 1874 à janvier 1875 ;
6. — Cabinet Buffet, du 10 mars 1875 à mars 1876 ;
7. — 1er Cabinet Dufaure, du 9 mars 1876 à décembre 1876 ;
8. — Cabinet Jules Simon, du 12 décembre 1876 à mai 1877 ;
9. — 3e Cabinet de Broglie, du 17 mai 1877 à novembre 1877 ;
10. — Cabinet de Rochebouët, du 23 novembre 1877 à décembre 1877 ;
11. — 2e Cabinet Dufaure, du 13 décembre 1877 à janvier 1879 ;
12. — Cabinet Waddington, du 4 février 1879 à décembre 1879 ;
13. — 1er Cabinet Freycinet, du 28 décembre 1879 à septembre 1880 ;
14. — 1er Cabinet Jules Ferry, du 23 septembre 1880 à novembre 1881 ;
15. — Cabinet Gambetta, du 14 novembre 1881 à janvier 1882 ;
16. — 2e Cabinet de Freycinet, du 30 janvier 1882 à juillet 1882 ;
17. — Cabinet Duclerc, du 7 août 1882 à janvier 1883 ;
18. — Cabinet Fallières, du 29 janvier 1883 à février 1883 ;
19. — 2e Cabinet Jules Ferry, du 21 février 1883 à mars 1885 ;
20. — 1er Cabinet Brisson, du 6 avril 1885 à décembre 1885 ;
21. — 3e Cabinet de Freycinet, du 7 janvier 1886 à décembre 1886 ;
22. — Cabinet Goblet, du 12 décembre 1886 à mai 1887 ;
23. — 1er Cabinet Rouvier, du 30 mai 1887 à décembre 1887 ;
24. — 1er Cabinet Tirard, du 12 décembre 1887 à mars 1888 ;
25. — Cabinet Floquet du 3 avril 1888 à février 1889 ;
26. — 2e Cabinet Tirard, du 22 février 1889 à mars 1890 ;
27. — 4e Cabinet de Freycinet, du 17 mars 1890 à février 1892 ;
28. — Cabinet Loubet, du 27 février 1892 à novembre 1892 ;
29. — 1er Cabinet Ribot, du 6 décembre 1892 à janvier 1893 ;
30. — 2e Cabinet Ribot, du 11 février 1893 à mars 1893 ;
31. — 1er Cabinet Dupuy, du 4 avril 1893 à novembre 1893 ;
32. — Cabinet Casimir-Périer, du 3 décembre 1893 à mai 1894 ;
33 — 2e Cabinet Dupuy, du 30 mai 1894 à janvier 1895 ;
34. — 3e Cabinet, Ribot, du 26 janvier 1895 à octobre 1895 ;
35. — Cabinet Léon Bourgeois du 1er novembre 1895 à avril 1896 ;
36. — Cabinet Méline, du 29 avril 1896 à juin 1898 ;
37. — 2e Cabinet Brisson, du 28 juin 1898 à octobre 1898 ;
38. — 3e Cabinet Dupuy, du 1er novembre 1898 au 12 juin 1899 ;
39. — Cabinet Waldeck-Rousseau, du 23 juin 1899 au 2 juin 1902 ;
40. — Cabinet Combes, du 7 juin 1902 au 20 janvier 1905 ;
41. — 2e Cabinet Rouvier, du 24 janvier 1905 au 9 mars 1906 ;
42. — Cabinet Sarrien.

Le bilan des Violences

Le *Matin* a publié un document du plus haut intérêt. C'est un tableau graphique permettant d'apprécier *optiquement*, d'un coup d'œil, la part respective des sévices auxquels a dû se livrer l'administration, et celle des violences commises par les adversaires de la séparation, à propos des opérations d'inventaire dans les églises.

Ce tableau, des plus suggestifs, comprend deux colonnes ; la première est intitulée : *Victimes des catholiques ;* la deuxième : *Victimes de l'administration.* Tous les « incidents » sont notés en marge, avec leurs dates ; ce tableau cite impartialement toutes les personnes qui ont été frappées, soit d'un côté soit de l'autre, et, quand il est impossible de citer des noms propres, il désigne les catégories professionnelles et le nombre des victimes.

Or, dans la colonne des *victimes de l'administration,* les « blancs » abondent ; en face du nom des églises et des localités où des désordres se sont produits, il y a généralement carence d'indication. L'autre colonne, au contraire, celle où sont portées les *victimes des catholiques,* est des mieux remplies.

Le rapprochement de ces deux colonnes est accablant pour les « manifestants ». Il justifie de tout point le mot fameux de l'abbé Gardet, curé de Sainte-Clotilde, à ses trop fougueux et très vraisemblablement trop improvisés défenseurs : « Vous êtes des Apaches pieux, c'est entendu, mais *vous êtes des Apaches tout de même* ! »

La France peut juger par là de l'avenir qui lui serait réservé si elle tombait jamais aux mains des factions rétrogrades. Elle voit ainsi de quel côté est la modération, la sagesse, la raison, l'ordre, et elle ne l'oubliera certainement pas au jour des élections.

MOTS DE LA FIN

Entre bonnes petites amies.... plus très jeunes :

« Ma chère, nous avons fait une vie depuis quelques jours ! j'en ai mal aux cheveux !

» — Change-les ! »

Au Pays de la Tradition

S'il fallait en croire nos bons réactionnaires, le Canada représenterait la vraie France, celle que n'a pas altérée la Révolution française, France fidèle à ses traditions religieuses, — France de tout repos pour l'Eglise romaine, s'il faut parler plus franchement.

L'article de M. de Marmande, que publie la *Revue*, fait un tableau saisissant de l'influence conquise ou gardée par les évêques au Canada. Lorsque le traité de Paris, en 1763, eut cédé les fameux « arpents de neige » à l'Angleterre, l'épiscopat n'en fut pas autrement fâché. Mgr Briand (la rencontre amuse ! « *s'aperçut que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination.* » Ah ! les beaux patriotes de Rome !

Aujourd'hui, le cléricalisme règne en maître sur les Canadiens français. L'instruction primaire est placée sous la coupe du clergé : aussi l'état en est-il lamentable ; souvent les institutrices ne sont pas diplômées ; parfois, il n'y a pas du tout de maîtresses. Un inspecteur laïque constate que, dans son ressort, sur 100 institutrices 24 sont incompétentes, 29 n'ont pas de titres, 25 n'ont pas l'âge légal (certaines ont au-dessous de quatorze ans !) Restent 26 °/o de personnes capables de remplir leur rôle.

L'enseignement secondaire n'est pas mieux loti : du dix-septième siècle, il retient Bossuet, Boileau et Corneille. Du dix-huitième, rien !... Mill, Kant, Spinoza, Darwin, Spencer ? Inconnus !

Quant aux Universités, un jeune professeur de notre clérical Stanislas ayant osé parler aux étudiants, un jour, de Paul-Louis Courier, ce fut un scandale.

A présent, vous savez pourquoi nos « frères d'Amérique » nous considèrent avec un certain effroi : Rome a passé par là...

CONVERSION PRINCIÈRE

« Le pauvre oison a fait le saut » disait avec un rire amer, le grand Arnaud d'une religieuse de Port-Royal qui venait de signer le *Formulaire*. Je n'en dirai pas autant de la princesse Ena de Battenberg bien que le respect dû aux puissances établies ne soit pas également dû aux puissances qui s'établissent.

Trouverait-on, une circonstance atténuante dans la complaisance naturelle qui lui a si admirablement facilité les choses ? Ce n'a pas même été un saut, ça été une imperceptible glissade ; elle s'est relevée catholique sans avoir presque rien senti. Elle ne croyait pas la chose si aisée ; quand Roch, bourreau de son métier (pour vous servir) guillotina l'étudiant Lebiez, avec lequel il jouait aux cartes de temps en temps, sous un prudent anonyme, il crut devoir en reconnaissant son partenaire, lui dire quelque chose d'aimable : « allons un peu de courage, c'est l'affaire d'un instant ! » L'abjuration, sans comparaison, n'aura guère plus duré Elle s'est convertie pour ainsi dire, en automobile.

Un don de deux millions au Pape, qui sait la valeur des consciences, a convaincu le St-Père de la sincérité de Mlle de Battenberg ; ravi de tant de piété chez sa néophyte, non moins ravi de son obéissance, le trop jeune roi s'est empressé de se jeter avec sa fiancée — et cela par le télégraphe — aux pieds de Pie X pour lui demander sa faveur dans ce monde et dans l'autre ! Il y a eu des époques dans la vieille Espagne où l'on aurait imploré les grâces de Dieu lui-même, Mais le roi, s'il sait autre chose que monter à cheval et chasser à courre, ne doit connaître qu'un piètre abrégé de l'histoire d'Espagne, falsifiée de toutes pièces par le jésuite Roman de la Higuera (Roman est un nom prédestiné) ; la reine fera comme notre Henri IV ; elle ira à la messe. En lui montrant les curiosités de l'Espagne de l'autre siècle, on lui fera voir des débris d'ossements calcinés, restes des nobles martyrs qui, coupables d'avoir professé la même religion qu'elle va mettre au rebut, pour embrasser à la fois le Roi et le catholicisme, ont péri dans les flammes. Enivrée par le délire d'amour, elle ferme les yeux sur son lendemain. Elle a beau n'être plus hérétique, dans le pays où florissait l'inquisition, c'est un crime de l'avoir été ; et c'est ce que les Grands d'Espagne et surtout leurs femmes, si furieusement religieuses, ne lui pardonneront jamais, d'autant plus âpres dans leur ressentiment que la haine de la foi indépendante se fortifie en elles par la honte de n'avoir pu fournir une reine au royaume. On verra l'effet de toutes ces choses combinées, avant trois ou quatre années.

INFORMATIONS

A Courrières

M. Barthou, ministre des travaux publics, s'est rendu à Courrières pour présider lui-même à une enquête sur la catastrophe.

M. Barthou, en arrivant à Billy-Montigny, a rendu visite aux treize réchappés de la catastrophe.

Le ministre a remis la croix de la Légion d'honneur à Pruvost père et à Némy ; il a remis une médaille d'or de première classe aux onze autres survivants. En outre, M. Barthou a annoncé qu'il allait faire nommer chevalier de la Légion d'honneur le chef de l'équipe des sauveteurs allemands et conférer la médaille d'or aux autres sauveteurs.

M. Barthou a ensuite installé la commission d'enquête qui doit rechercher les causes de la catastrophe et se prononcer sur les travaux de sauvetage et les responsabilités.

Puis M. Barthou, en tenue de mineur, est descendu vers trois heures dans le puits n° 2 de la fosse de Courrières ; il est remonté vers quatre heures, puis s'est rendu à la mairie de Lens.

Les 13 réchappés vont aussi bien que possible ; c'est avec une grande joie qu'ils ont accueilli les récompenses accordées.

Instruction publique

M. Briand vient d'adresser aux recteurs d'Académie une circulaire. Le ministre, d'après les rapports qui lui sont parvenus, a appris que les aumoniers de quelques lycées et collèges ont donné lecture dans les chapelles de ces établissements de mandements ou lettres pastorales où les lois de l'Etat et les actes du gouvernement sont critiqués en termes parfois violents ou même injurieux.

Le ministre engage donc les recteurs à veiller à ce que ces aumôniers ne donnent lecture que des documents ayant trait à la morale ou au dogme qu'ils pourront à loisir commenter en présence des élèves qui, par la volonté des parents, suivent les exercices religieux.

Les Pensions ecclésiastiques

Le ministre des cultes avait reçu plusieurs demandes de pensions ou d'allocations émanant d'archevêques ou d'évêques ; le nombre de ces demandes s'élève jusqu'ici à neuf. Deux archevêques, M. Sueur, archevêque d'Avignon, et M. Ardin, archevêque de Sens, ont adressé leur demande de pension ou d'allocation.

Les sept demandes d'évêques émanent de M. Dizien, évêque d'Amiens ; Laborde, évêque de Blois ; Harscher, évêque de Langres ; de Briey, évêque de Meaux ; Dubourg, évêque de Moulins ; Lacroix, évêque de Tarentaise ; Lamouroux, évêque de Saint-Flour. On sait que le traitement annuel d'un archevêque est de 15.000 et celui d'un évêque de 10.000 francs et que, d'autre part, le maximum de la pension concédée annuellement ne peut, aux termes de la loi, dépasser 1.505 fr.

Un échec allemand

On reçoit de l'Afrique Sud-Occidentale les détails confirmatifs et complémentaires suivants au sujet de l'attaque subie par la troupe qui accompagnait un convoi :

« Le 26 mars, une bande assez nombreuse de Hottentots a attaqué, entre Oukamas et la frontière orientale, un convoi de six voitures vides qu'escortaient dix-sept hommes seulement. Le lieutenant Keller a été tué ; dix cavaliers ont été gravement blessés et deux autres légèrement.

« Les Hottentots ont brûlé les voitures et ont emmené les bœufs dans la direction du Sud-Ouest. Un seul soldat a pu revenir en courant jusqu'à Oukamas.

« Plusieurs détachements sont partis aussitôt pour l'endroit où avait eu lieu l'attaque. Le capitaine Rappart n'a subi aucune perte. Six Hottentots ont été tués et l'on a découvert de nombreuses traces de sang.

« Nakar a été occupé par les troupes allemandes le 28 mars. »

Dramatique ascension

Deux soldats du génie, section des aérostiers, étaient partis samedi dernier, à midi, du parc aérostatique près de Berlin, pour une ascension en ballon qui devait durer quelques heures seulement. Mais le ballon, aussitôt lâché, s'éleva avec une rapidité vertigineuse à une hauteur formidable, et disparut dans les nuages. Poussé par un vent furieux, il traversa, à une vitesse folle, toute l'Allemagne du Nord, et il était arrivé jusqu'à la mer Baltique. Quand les soldats voulurent descendre, ils s'aperçurent, aussitôt après avoir traversé le rideau de nuages, qu'ils se trouvaient au-dessus d'une mer houleuse, sans aucun port en vue. Le ballon, toujours poussé par les vents contraires, continuait à courir follement dans toutes les directions, sans jamais approcher d'une terre, et sa descente s'accentuait toujours.

Pendant quelques heures, les deux soldats purent se tenir à une hauteur moyenne d'une trentaine de mètres au-dessus du niveau des vagues ; mais quand ils virent que la descente allait se prononcer encore davantage, ils recoururent à un moyen extrême de salut. Après avoir grimpé dans le filet qui enveloppait le ballon, ils coupèrent les cordes de la nacelle, qui tomba à la mer, ainsi que leurs provisions, les armes, les instruments, et puis ôtèrent leurs vêtements les plus lourds, jusqu'aux chaussures. A la suite de ce sacrifice, le ballon remonta d'une cinquantaine de mètres, et après plusieurs heures de voyage aérien dans cette situation aussi critique que peu commode, ils purent atterrir près d'un petit village de Suède. Ils durent encore marcher pendant deux heures, pieds nus, dans la neige, avant d'être secourus et renvoyés en Allemagne.

Petites Nouvelles

On annonce la mort du général Mounier qui commandait la 24e division d'infanterie depuis 1902.

— On dit que le pape Pie X veut que l'on canonise Pie IX. Le pape vient de communiquer officiellement sa décision à cet égard.

— Dimanche, à la Villette, a eu lieu la cavalcade du bœuf gras Atlas, entouré de sacrificateurs romains, de personnages en costumes Charles IX, de groupes composant les cinq parties du monde. La fête s'est poursuivie par des bals de quartiers.

— Aux Etats-Unis, 500.000 mineurs ont quitté le travail.

— La Fédération socialiste de la Loire a décidé de ne pas présenter de candidat contre M. Aristide Briand dans la première circonscription de St-Etienne.

— M. Fajet, radical, a été élu conseiller général du canton de Vic-sur-Cère. M. Mindele, républicain, a été élu à Pau.

CHRONIQUE LOCALE

Les Elections Législatives

Les élections législatives offrent dans notre circonscription un bel exemple de cohésion et d'enthousiasme républicains.

Du côté des cléricaux, étroitement unis, on retrouve une ardeur égale ; mais ceux-là joignent à cette ardeur une violence inouïe, une haine sans rémission contre tous ceux qui ne sont pas avec eux.

C'est la calomnie que d'aucuns répandent ; c'est l'injure à jet continu dont ils cherchent à éclabousser les militants de la vraie cause républicaine.

Ils espèrent ainsi arriver à leurs fins, c'est-à-dire à s'emparer d'un pouvoir qu'ils ont occupé si longtemps à leur profit mais au détriment du prolétariat.

Et aujourd'hui que les cléricaux sentent l'heure de leur débâcle approcher, ils essaient de se ressaisir, de se grouper ; ils prennent des étiquettes menteuses pour mieux tromper ; ils escomptent tous les concours ; ils font appel à toutes les rancunes, à toutes les jalousies, à toutes les haines, à tous les espoirs déçus.

Et ils espèrent ainsi reprendre le dessus.

L'espoir fait vivre, dit-on !

Nous ne voulons donc pas, avant l'heure, les désillusionner ; mais il nous paraît nécessaire de leur dire, avant la date qui marquera leur débâcle finale, que l'espoir qu'ils caressent se transformera en une douloureuse désillusion et que, dans tous les cas, notre devoir de démocrates nous impose de rallier tous nos amis autour du drapeau républicain.

La campagne électorale s'ouvre sous de trop sombres horizons politiques pour que les divisions, les mauvais conseils soient écoutés, suivis.

C'est la lutte dernière, implacable aujourd'hui entre la Réaction et la République, entre les partis rétrogrades et les partis réformateurs.

Or, le peuple ne voudra jamais perdre les réformes acquises si péniblement après 36 ans de démocratie et notamment depuis six ans.

Le peuple a besoin encore d'améliorations et de progrès ; le paysan est intéressé à ce que sa misère ne soit pas plus longtemps exploitée ; l'ouvrier doit enfin trouver des garanties pour son avenir et celui de ses enfants.

Est-ce la République préconisée par les libéraux, par « les libérâtres » aux formules sentencieuses, mais vides et partant menteuses, qui améliorera le sort du peuple ?

Oui, c'est ce qu'il y a de plus remarquable à signaler au cours de la campagne électorale qui se poursuit aujourd'hui : tous les candidats se disent **Républicains** !

Et de même qu'à Cahors, nous avons vu lors des récentes élections municipales, des piliers du trône et de l'autel se réclamer des principes républicains, de même nous voyons dans la lutte législative, M. Bourdin se dresser comme le seul et vrai candidat républicain.

Ces étranges attitudes pourraient surprendre la bonne foi des électeurs si la mémoire des citoyens du Lot décroissait, s'amnésiait en proportion de la facilité avec laquelle les cléricaux changent d'étiquette, de programme et de drapeau.

Heureusement il n'en est pas ainsi, et chacun des électeurs qui ont pris part aux luttes politiques de notre arrondissement se souvient de la période d'oppression qui suivit le triomphe de M. Munin-Bourdin !

En 1897, la réaction triompha : M. Bourdin fut élu : dès ce moment une période néfaste pour la liberté, pour la république, pour les réformes populaires suivit immédiatement.

Qui ne se souvient en effet, de Rousset, de Méline surnommé avec raison le Père la Famine, ou Méline-Pain-Cher !

Qui ne se souvient du régime de terreur que subirent contribuables, planteurs de tabac, petits fonctionnaires !

Ces jours si tristes où une camarilla insolente triomphait et dictait ses volontés sont présents encore à la mémoire de tous, et ils ne s'en effaceront jamais.

Or après 1898, c'est à dire après la chute de ce régime d'oppression et de honte, au lendemain de l'échec de M. Bourdin, le calme se fit dans les esprits : la camarilla était abattue, la marche en avant vers plus de justice sociale fut reprise.

En 1902, la camarilla cléricale essaya de reparaître ; elle fut de nouveau — sans peine — écartée.

Mais depuis quatre ans, dans l'ombre, la camarilla cléricale, après avoir fait semblant de taire ses rancunes, après avoir courbé l'échine et paru accepter la déchéance que lui infligea le verdict populaire ; après avoir même sollicité et obtenu du régime républicain toutes les faveurs, tous les privilèges, toutes les sinécures, après quatre ans de silence, la camarilla se dresse, croyant depuis cette époque avoir repris des forces nouvelles, pour mieux écraser le parti républicain.

Illusion ! Illusion ! Tant mieux : la désillusion en sera plus grande.

Sans doute, elle compte sur des divisions, sur des fautes, sur des rancunes, car elle feint d'ignorer que le parti républicain n'est pas taillé à son image.

Mais le parti républicain est uni et compact : il saura le prouver.

Aux démocrates de le dire une fois de plus, et pour la dernière fois, car c'est le suprême effort que tente aujourd'hui la Réaction.

Abattue — et elle le sera le 6 mai — elle ne se relèvera plus.

LOUIS BONNET.

Le Candidat de Gauche

Sans nous étendre sur la personnalité du candidat de toutes les droites, que nous combattrons avec courtoisie, mais avec la dernière vigueur, nous croyons devoir publier quelques notes biographiques sur le candidat radical, M. de Monzie, que le Congrès du 1er mars de l'arrondissement de Cahors a désigné comme le porte-drapeau du parti aux élections de mai.

M. DE MONZIE

M. de Monzie est né en 1876. Fils de fonctionnaire, il n'a d'autre lien d'attache que le département du Lot où il s'est créé par son père, aujourd'hui à la veille de prendre parmi nous sa retraite comme directeur des contributions directes, de solides amitiés.

Licencié ès-lettres philosophie en 1894, avocat à la cour d'appel de Paris, secrétaire de la conférence des avocats, *Prix Cartier* décerné au plus méritants parmi les jeunes avocats, il a plaidé avec succès de nombreuses causes politiques, des procès de presse, des procès criminels.

En 1902, il fut nommé chef adjoint du cabinet de M. Chaumié, au ministère de l'Instruction publique sous le ministère Combes. Bientôt il acquit le titre de chef de cabinet.

Tous les Cadurciens savent combien fut grande la collaboration de M. de Monzie qui a laissé d'excellents souvenirs de grande activité au ministère de la rue de Grenelle.

Pendant 3 ans il fut le collaborateur utile du ministère de l'Instruction publique.

En juillet 1904, M. de Monzie fut nommé conseiller général du Lot contre le Dr Bessières ; il obtint 369 voix de majorité après quelques semaines d'une campagne active et intelligente. Son élection fut validée malgré des menaces fanfaronnes de l'adversaire.

Depuis, il représenta le gouvernement comme commissaire de l'instruction publique à l'Exposition de Liège qui fut un gros succès.

Chevalier de la Légion d'honneur (sept. 1904),

Directeur du cabinet du Ministère de la Justice (Janv. 1905),

Directeur honoraire à l'Instruction publique,

Rapporteur de la commission des tramways au Conseil général,

Membre du contentieux du Ministère des Travaux publics,

M. de Monzie a démissionné du cabinet le **8 janvier** dans le but de se présenter éventuellement aux élections législatives à Cahors où le Congrès du 1er mars le désigna comme le porte-drapeau du parti radical et radical-socialiste.

Il a collaboré au *Matin*, au *Journal*, à la *Revue politique et parlementaire*, où il a traité avec compétence les questions scolaires et les questions économiques, à la *Revue Bleue* où son étude sur la liberté d'enseignement, sur le droit de grève, sur la politique extérieure, etc. furent très remarquées.

***

Par ces quelques notes, les républicains peuvent juger la personnalité du candidat radical qui sollicite leurs suffrages.

M. de Monzie est un homme dont la valeur ne souffre aucune comparaison.

Compatriotes

Notre compatriote M. Gaston, lieutenant en 1er au 28e régiment d'artillerie, fils de M. Gaston, l'ancien ingénieur des Ponts et Chaussées à Cahors est promu capitaine et classé au 35e régiment, direction de Versailles.

***

Dans la même promotion est compris également M. Gaston, second fils de l'ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, nommé capitaine et affecté au 10e bataillon de chasseurs.

VINGT ANS APRÈS !

Un groupe de vétérans nous prient d'informer les soldats de la classe 1886 de vouloir bien se rendre dimanche 8 avril, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie, pour assister à la réunion destinée pour l'organisation d'un banquet fraternel,

Plus de respect S. V. P.

On nous rapporte que dimanche, à Mercuès, le candidat des droites, M. Bourdin, a prononcé un speech électoral devant les électeurs rassemblés.

Pour qui prenait-il les braves électeurs qui l'écoutaient ? Seul, M. Bourdin peut-être, un de ceux ou des plus graves, qui accompagnaient le candidat clérical, pourraient nous le dire : dans tous les cas, les électeurs ont dû être moins que satisfaits de voir de quels boniments les cléricaux se servent pour amorcer les suffrages.

« Oui », s'est écrié, dit-on, M. Bourdin, « oui, messieurs, si ce gouvernement républicain restait plus longtemps au pouvoir, dans quelques mois les églises seraient fermées. »

On ne se moque pas plus agréablement des électeurs et si nous ne savions que M. Bourdin manie avec une extrême habileté l'ironie et connaît à fond l'art de plaisanter sans rire, nous protesterions avec la dernière énergie contre de telles déclarations.

Car s'il est vrai que les républicains ne sont pas férus de dévotion et dévoués aux moines, curés, évêques et pape, il ne leur est jamais venu à l'idée d'empêcher les dévotieux, les pratiquants sincères de remplir ce qu'on appelle le devoir religieux.

Il n'importe, en effet, aux libres-penseurs que des citoyens suivent ou ne suivent pas les cérémonies religieuses : ceux-là, ils les laissent libres de satisfaire leurs désirs, leurs besoins de religiosité.

Les libres-penseurs, les démocrates sont trop libéraux pour brutaliser les consciences : ce n'est que par le raisonnement, par une propagande incessante qu'ils espèrent amener à eux les citoyens qui donnent encore quelque crédit aux moines, aux curés.

La force ne détruira jamais la foi ; la raison seule le fera.

Les républicains le savent trop et ils ont trop souffert du sectarisme des cléricaux pour ériger en doctrine la force brutale qui fut le seul et puissant moyen pour les cléricaux d'asservir les esprits et les corps.

Nous n'insisterons donc pas sur ce que fut l'église et sur les persécutions dont souffrirent à diverses époques les libres-penseurs.

Nous ne voulons que protester contre les billevesées, les moyens électoraux absurdes et faux qu'emploient contre les démocrates les défenseurs aux abois du trône et de l'autel.

De telles affirmations dans la bouche d'un candidat tel que M. Bourdin sont la plus injurieuse moquerie à l'adresse des électeurs.

Nous le disions tout à l'heure, cela ne nous surprend pas de la part de M. Bourdin qui est un ironiste, un pince-sans-rire joyeux.

Mais les électeurs ne doivent pas être flattés de tant de condescendance manifestée à leur égard par un candidat qui sollicite leurs suffrages.

Les électeurs même cléricaux ont droit à plus de respect.

LOUIS BONNET.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 1906

Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 31 mars à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. le docteur Darquier, premier adjoint.

MM. Delpech, maire, et Cagnac s'étaient fait excuser. M. Suquet, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Des promesses de ventes pour l'établissement d'un chemin de grande communication numéro 18 sont renvoyees à l'examen de la Commission des travaux publics.

Une demande de bourse à l'école Polytechnique, formée par M. Cros, reçoit un avis favorable.

Communication est donnée d'une lettre de remerciement du président de la République en réponse à l'adresse de félicitations qui lui fut envoyée par le Conseil.

La pension à l'asile de Leyme de la nommée G. sera payée par la commune dans les proportions prévues par les règlements.

Sont renvoyées à l'examen de la Commission des finances : 1. Une demande des cantonniers municipaux ; 2. une demande de payement de la somme de 307 francs faite par M. Laffitte ; 3. une lettre de M. le Préposé en chef de l'octroi ; 4. l'état des prix de pensions irrecouvrables au collège de jeunes filles ; 5. une lettre de M. le Préfet relative au budget primitif de l'hospice ; 6. une lettre de M. Cayla, président de la chambre de commerce, communiquant un vœu de la chambre de commerce du Lot demandant la création d'un réseau téléphonique ; 7. une lettre du ministre relative à l'emprunt de 87.000 francs contracté par la Commission administrative de l'hospice pour l'achèvement des travaux de reconstruction.

Des demandes de soutiens de famille formées par les nommés Cayrel, François Cabessut et Jean Delmas reçoivent un avis favorable.

M. le Maire est autorisé à traiter de gré à gré avec M. Capmas, pour un trimestre, pour la location des chaises des allées Fénelon.

Il est donné connaissance d'une lettre du syndicat des maçons et tailleurs de pierre de Cahors, se plaignant que les pierres de taille pour la construction de l'hospice arrivent toujours taillées, ce qui porte un sérieux préjudice aux ouvriers de la ville. — Renvoyé à la Commission des Travaux publics.

M. Darquier informe le Conseil qu'il a versé dans la Casse du Crédit Lyonnais la somme de 124 francs provenant de la souscription du Conseil municipal en faveur des familles des victimes de Courrières.

M. d'Armagnac s'étonne que sa souscription de 100 francs ne soit pas comprise dans ce total.

M. le maire lui répond spirituellement que le Crédit Lyonnais en délivrant un reçu n'a tenu compte que des sommes versées et qu'il a omis d'inscrire les souscriptions fictives.

On sait, en effet, que M. d'Armagnac avait souscrit 100 francs, mais avait fait suivre sa signature de la mention « déjà payé ».

Après les explications de M. le maire, M. d'Armagnac reconnaît le bien-fondé de la réponse et déclare : « C'est vrai, c'est vrai. Faites comme si je n'avais rien dit. »

M. Dèzes émet le vœu que l'élément ouvrier soit représenté dans la commission administrative de l'hospice et du bureau de bienfaisance. — Adopté.

On procède ensuite au scrutin secret à l'élection des membres devant faire partie des commissions suivantes :

Délégués à la commission administrative de l'hospice : MM. Bousquet et Alaux.

Délégués à la commisslon administrative du bureau de bienfaisance : MM. Cayrac et Combarieu.

Commission des finances : MM. Carlin, Dulac, Dèzes, Delport, Fernandès, Suquet, Billières, Bris et Agar.

Commission des travaux publics : MM. Cayrac, Clary, Cayla, Gayet, Ressiguier, Teyssonières et Cagnac.

Commission de l'enseignement et des beaux-arts : MM. Cayrac, Teysonières, Vidal, Suqnet, Dulac, Bras et Dèzes.

Commission des fêtes et vœux : MM. Ressiguier, Orliac, Dulac, Carlin, Fernandès, Delport et Vidal.

Commission de l'éclairage : MM. Cayrac, Clary, Agar, Gayet, Ressiguier, Teyssonières, Cagnac, Billières et Cayla.

Sur la proposition de M. le maire, MM. Soulié, ingénieur en chef, Lagarde, ingénieur, Daymard, H. de Valon, avocat de la ville, et deux membres du syndicat du commerce et de l'industrie, sont admis à la commission de l'éclairage.

M. Cayla émet le vœu que « pour tous les travaux à exécuter dans la ville de Cahors et pour toutes les fournitures à faire pour les divers services, la municipalité emploiera le système de l'adjudication publique ; et seront exclus de l'adjudication les étrangers à la commune de Cahors. » — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Darquier donne lecture d'une communication énumérant les divers travaux que la municipalité devra faire effectuer durant le cours de sa gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et demie.

***

Nous sommes heureux de publier, à la suite du compte rendu de la séance du Conseil municipal, le remarquable exposé de la situation budgétaire de la ville fait par M. le docteur Darquier, premier adjoint.

Messieurs,

Vous venez de nommer vos Commissions et, dès demain, nous allons commencer en commun à examiner les grosses questions municipales et à rechercher les solutions les meilleures dans l'intérêt de la ville et des contribuables. Je suis certain que vous apporterez dans cette besogne toute votre bonne volonté et toute votre assiduité. Je ne puis pas malheureusement vous offrir, de mon côté, la compétence que donne une longue expérience, mais je puis vous assurer de mon ardeur au travail et de mon désir de bien faire.

Notre besogne commune sera ardue. La situation financière n'est pas brillante et vous allez être acculés, d'une façon inéluctable, à la dure nécessité d'établir de nouvelles taxes directes ou indirectes. Le dégrèvement des boissons hygiéniques pour lequel l'ancienne municipalité avait obtenu des délais de l'Administration ne peut plus se retarder, et ce dégrèvement va diminuer le chapitre recettes de 18.000 francs environ. Le dégrèvement des essences et pétroles que l'Administration a ordonné avec une brusquerie qui n'a pas permis à nos prédécesseurs de parer le coup, a produit un déficit de 4.000 francs, ce qui porte à 22.000 francs la diminution des recettes que nous devons prévoir de ce fait. Vous serez appelés, Messieurs, à rechercher par quels moyens vous pouvez faire retrouver au budget ces ressources perdues. Vous serez vraisemblablement amenés à adopter des surtaxes d'octroi ou des taxes directes de remplacement.

D'un autre côté, le budget de l'hôpital se soldera avec un gros déficit (13.000 francs environ) que la loi nous oblige à combler. La subvention de 6.000 francs est passée en 1906 à 11 000 francs, et il faut peut-être prévoir qu'elle devra être augmentée encore. De plus, la loi sur l'assistance aux vieillards nous obligera à inscrire au budget de 1907 une somme qu'il est difficile d'évaluer exactement mais qui ne serait pas moindre de 7 ou 8.000 francs.

Enfin, pour rendre la situation encore plus difficile, la dépopulation et la chute de la fortune publique amènent une diminution de la valeur du centime qui ont obligé nos prédécesseurs et vous obligeront à inscrire au budget ordinaire des sommes importantes pour parfaire les annuités d'emprunts antérieurs, sommes qui viennent diminuer les ressources ordinaires du budget et enlever toute élasticité à nos finances.

Tout ce que je viens d'indiquer, Messieurs, ne concerne que le budget ordinaire. Vous n'ignorez pas que pour exécuter certains travaux urgents et pour liquider certaines vieilles affaires le Conseil municipal précédent avait voté un emprunt de 376.000 fr. dans lequel les dépenses pour l'amélioration du service des eaux entrait pour 105.000 francs. Vous aurez à étudier de nouveau ce projet, et à voir si vous voulez en maintenir le chiffre. Mais, quoiqu'il advienne, en raison de certaines dépenses urgentes telles que l'amélioration du service des eaux, l'emprunt est inévitable, et vous devrez de ce fait imposer la ville de nouveaux centimes extraordinaires.

Vous aurez aussi à vous occuper de la question de l'eau. La population se plaint, à juste titre, depuis de longues années d'être rationnée tous les ans en période de crue et en période de sécheresse. Plusieurs solutions ont été proposées pour apporter un remède à cette situation. L'ancien Conseil avait adopté en principe l'adjonction aux deux pompes existantes d'une troisième pompe mue par un moteur à vapeur, et aussi la réfection de la canalisation et l'établissement des compteurs à eau.

Sur ces entrefaites fut soulevée la question du gaz et de l'éclairage électrique. Comme il apparut possible et probable que la compagnie du gaz serait dans l'obligation d'acquérir une force motrice pour éclairer la ville, on espéra que cette force motrice pourrait en même temps par un transport électrique actionner les pompes du chateau d'eau en période de chomage. La question de l'achat de la machine à vapeur fut donc ajournée et dans le projet d'emprunt de l'ancienne municipalité, il est prévu pour la question d'amélioration du service des eaux 75.000 fr. pour la réfection de la canalisation et 30.000 fr. pour les compteurs. Vous aurez à examiner, Messieurs, si ces solutions doivent être maintenues. Je soumettrai à la commission nommée à cet effet le dossier complet de cette affaire en la priant de l'examiner à la fois avec soin et avec rapidité. Nous ne pouvons en effet déposer la demande d'emprunt avant que vous ayez donné votre approbation définitive à une solution quelconque et avec les délais inévitables avant que l'emprunt soit autorisé, nous sommes encore loin du premier coup de pioche.

Reste la question du gaz. Vous savez qu'il s'en est fallu de très peu que le projet de traité élaboré par l'ancien Conseil municipal ne fût voté. Depuis l'époque où il fut publié, on a fait des critiques à certaines de ses dispositions. La Commission spéciale de l'éclairage aura à reprendre cette question et à concilier le désir légitime d'avoir une diminution immédiate du prix du gaz avec celui non moins légitime de ne pas lier la ville pour une longue période, en un mot de défendre le présent sans compromettre l'avenir. Je n'insisterai pas sur quelques autres questions sérieuses, il est vrai, mais moins lourdes de conséquences pour la ville et qui seront soumises à certaines de vos commissions, telle par exemple la question du renouvellement du traité du collège.

Comme vous le voyez, Messieurs, votre désir de travailler et de bien administrer trouvera amplement à se satisfaire. Question budgétaire, question de l'eau, question du gaz ; nous avons, comme on le dit vulgairement, du pain sur la planche.

Mais si dans les deux ans qui nous séparent de l'expiration de notre mandat nous avons donné à ces questions si complexes des solutions satisfaisantes, si nous avons redonné de l'élasticité à notre budget, si tout en gérant sagement nos finances nous avons fourni à nos ouvriers avec régularité et sans à-coups la quantité de travail qui leur est nécessaire, nous pourrons, je crois, avoir confiance ; les électeurs sauront récompenser nos efforts.

Ces excellentes paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements.

SOUDE COTELLE
10 cent. — LE PAQUET — 10 cent.

Bourses dans les lycées et collèges

Voici les noms des jeunes gens qui ont obtenu des bourses dans les lycées et collèges :

Capoulun (Alphonse Marius), né le 9 février 1889 ; bourse d'internat de 300 fr. à Cahors.

Grangié (Joseph-Pierrre), né le 8 janvier 1889 : bourse d'internat de 200 fr. à Cahors.

Laville (Paul Henri) né le 29 août 1890 : bourse d'internat de 450 fr. à Cahors.

Nouelle (Charles), né le 4 janvier 1888 : bourse de demi-pensionnat de 350 fr. à Figeac.

Roques (Emile Albert), né le 22 septembre 1889 : bourse d'internat de 400 fr. à Figeac.

Roudayre (Louis Théophile), né le 21 janvier 1894 : bourse d'internat de 450 fr. à Cahors.

Rouffi (Maurice), né le 20 juin 1892 bourse d'externat surveillé de 150 fr. à Cahors.

Sabatié (Gabriel Alban), né le 21 octobre 1888 : bourse d'internat de 400 fr. à Cahors.

Sarny (Jean Rémy), né le 1er octobre 1891 : bourse d'internat de 300 fr. à Cahors.

Andrieux (André Marie), né le 20 novembre 1889 : bourse d'internat de 650 fr. à Cahors.

Cazes (Pierre Jean), né le 20 novembre 1894 : bourse d'internat de 400 fr. à Cahors.

Conquet (François Jules), né le 14 janvier 1895 : bourse d'externat surveillé de 150 fr. à Cahors.

Creton (Edmond André), né le 16 janvier 1893 : bourse d'internat surveillé de 150 fr, à Cahors.

Descargues (Urbain), né le 24 septembre 1893 : bourse d'externat de 400 fr. à Figeac.

Dubernat (René), né le 12 octobre 1893 : bourse d'internat de 350 fr. à Cahors.

Fontanel (Jean), né le 11 octobre 1890 : bourse d'internat de 350 fr. à Cahors.

Labarthe (Fernand Adrien), né le 21 août 1995 : bourse d'externat surveillé de 150 fr. à Cahors.

Lacan (Jean Gilbert), né le 20 mars 1893 : bourse d'externat surveillé de 135 fr. à Figeac.

Malgouzou (Jean Josph), né le 5 septembre 1894 : bourse d'internat de 400 fr. à Figeac.

Planche (Charles Antoine), né le 11 avril 1893 : bourse d'internat de 350 fr. à Figeac.

Rossignol (Marcel Georges), né le 30 juin 1895 : bourse d'internat de 500 fr. à Cahors.

Rouquié (Jean Arthur), né le 21 septembre 1893 : bourse d'internat de 600 fr. à Figeac.

Savès (Louis), né le 27 janvier 1894 : bourse d'internat de 350 fr. à Figeac.

***

Voici les noms des jeunes filles qui ont obtenu des bourses :

Capdeville (Jeanne), née le 18 janvier 1888 : bourse d'internat de 500 fr. à Bordeaux.

Combes (Marie), née le 13 février 1891 : bourse d'internat de 400 fr. à Cahors.

Bro (Angèle), née le 27 janvier 1894 : bourse d'externat de 80 fr. à Cahors.

Molinié (Germaine), née le 3 novembre 1892 : bourse d'externat de 80 fr. à Cahors.

Ortalo (Jeanne), née le 8 avril 1893 : bourse d'internat de 400 fr. à Cahors.

Palais Électrique

Le Palais électrique, installé sur les Allées Fénelon, obtient un gros succès. La salle est comble tous les soirs et cela ne saurait étonner ceux qui ont eu le plaisir d'assister à l'étonnant spectacle offert au public.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à se rendre en foule aux prochaines représentations. Ils ne regretteront ni leur temps ni leur argent ; il y a vraiment là une délicieuse soirée à passer.

Conseil de préfecture

Séance du 30 mars

La fin de la séance du 30 mars a été consacrée à l'examen d'une très importante affaire de travaux publics.

En 1898, M. Jardel a entrepris la reconstruction de l'église de Dégagnac. Le montant des travaux prévus aux devis était de 57.000 fr. ; l'entrepreneur réclame 79.000 fr. et les experts commis par le Conseil de Préfecture les évaluent à 68.000 fr. environ.

La demande de l'entrepreneur est exposée avec une très grande clarté par Me Lacaze qui demande au Conseil de condamner la commune de Dégagnac au paiement du solde des travaux : Des travaux non prévus ont été commandés à l'entrepreneur qui est couvert par des ordres de service : la commune a pris possession de l'édifice ; c'est elle qui doit payer.

Par l'organe de Me de Valon, la commune soutient qu'elle ne peut devoir plus de 57.000 fr. montant des travaux prévus ! Que les travaux non prévus n'ont pas été approuvés par elle et que l'entrepreneur devra se les faire payer par qui bon lui semblera, sauf à en faire fixer le montant par une nouvelle expertise.

L'affaire est mise en délibéré !

Foire

La foire du 31 mars n'a été guère importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil.; attelages, de 450 à 900 fr. la paire; porcelets, de 30 à 40 fr. la paire.

Moutons gras, 80 c. le kil.; brebis pour l'élevage, de 28 à 34 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente, 110 hectolitres, vendus 90 au prix moyen de 18 fr.

Maïs en vente, 80 hectolitres, vendus 70 au prix moyen de 12 fr, l'hectolitre.

Pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, 80 c. poulets, 1 fr.; dindes, 60 c.; lapins, 45 c., le tout le demi-kilo; œufs 0,60 la douzaine; truffes, 7 à 8 fr. le kilo.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 2 avril 1906, 9 h. 30 m.

Loterie de la Presse

Le n° 11.836 de la 99e Série gagne un million.

Le n° 12.464 de la 98e Série gagne 200.000 fr.

Le n° 9 381 de la 45e Série gagne 100.000 francs.

Paris, 2 avril 1906 12 h. 45 s.

Le gagnant du gros lot

C'est la Banque Vasseur, de Paris, qui a vendu à M. Mocker Lachenmeyer, habitant Genève, le numéro gagnant un million à la Loterie de la Presse.

La grève de St-Etienne

Une dépêche de St-Etienne annonce qu'une vive agitation se produit dans la région Minières. La grève éclaterait jeudi.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 3 avril 1906 12 h. 25 s.

Refus de concessions

Le Comité des Houillères de France déclare que le refus des Compagnies de faire de nouvelles concessions est définitif.

A Lens

Une dépêche de Lens annonce que les grévistes sont très surexcités. 7 arrestations ont été opérées à Harnes à la suite d'une explosion de cartouches de dynamite.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Trespoux

Dimanche, M. de Monzie, candidat radical aux élections législatives du 6 mai, a visité notre commune où il a reçu le meilleur accueil.

Les jeunes gens de la commune se sont avancés à sa rencontre drapeaux en tête et lui ont souhaité une cordiale bienvenue. De nombreux électeurs à la tête desquels se trouvait M. le Maire, étaient présents et ont manifesté leur chaude sympathie pour le jeune et vaillant candidat des gauches.

M. de Monzie a remercié chaleureusement les citoyens de l'excellent accueil qui lui était fait.

Bonne journée pour la République.

Lalbenque

Jamais dans notre commune, nous n'avions assisté à pareille manifestation républicaine comme celle qui eut lieu dimanche à l'occasion de la visite à Lalbenque de M. de Monzie, candidat radical aux élections législatives du mois prochain.

A 5 heures devant une foule énorme, massée devant la halle, M. de Monzie à développé son programme.

C'est au milieu du plus vif enthousiasme et salué par d'unanimes bravos que l'éloquent orateur a exposé la situation politique et à montré les diverses réformes que le pays attend.

Le Curé de la Madeleine (T. et G.) a pris la parole pour combattre le programme de M. de Monzie : mais dans un réplique vigoureuse et éloquente, celuici a réfuté les arguments de son contradicteur.

La réunion a pris fin à 7 h. 1/2.

Aujols

A 9 heures du soir M. de Monzie s'est rendu à Aujols où il a été reçu par le maire, par les conseillers municipaux et par une foule nombreuse.

M. de Monzie a développé son programme qui a été longuement applaudi et unanimement approuvé.

M. de Monzie est assuré d'une belle majorité dans notre commune.

Castelfranc

Dimanche, 1er avril, nous avons eu la visite du candidat réactionnaire. Après la visite de convenances chez M. le Maire, M. Munin-Bourdin, accompagné de M. de Valon, avocat à Cahors, s'est rendu chez deux ou trois réactionnaires de marque, puis est remonté dans son automobile et dédaignant le menu fretin, a gagné d'autres parages, ce à la grande stupéfaction des braves électeurs qui auraient bien voulu tuer leurs loisirs du dimanche « en l'entenden pretcha ». Cette courte visite a surpris tout le monde, on attribue ce départ précipité à la froideur de l'accueil. Nous sommes sûrs que la réception faite à M. de Monzie sera plus chaleureuse. Les républicains de Castelfranc seront heureux de le voir, de lui parler et d'entendre l'exposé de son programme.

***

Plusieurs personnes font contre M. de Monzie une campagne de calomnies et de diffamations, mais c'est dans l'ombre qu'elles agissent.

Qu'elles se méfient, car nous saurons les démasquer.

Montcuq

Accident de chasse. — Samedi dernier, trois Montcuquois, MM. Pommié, Piecourt et Andrieu résolurent d'aller clôturer la chasse dans les bois de Charry.

L'un d'eux, M. Piécourt, dit « Tourniquet », coiffeur, âgé de 50 ans, était armé d'une canne-fusil qu'il portait toute armée, et que, pour plus de commodité, il avait accrochée à la poche de son veston. Dans les bois de Charry, M. Piécourt eut ses vêtements accrochés par des ronces; il voulut se retourner pour se dégager, mais au même moment son arme fit feu et la charge l'atteignit à la tempe.

Des secours arrivèrent aussitôt du château de Charry, mais ils furent inutiles; la mort a été instantanée.

On rapporta le corps du malheureux chasseur à Montcuq, où la nouvelle de ce triste accident causa une grande émotion.

Puy-l'Evêque

Comité radical. — Voudriez-vous être assez aimable de bien vouloir insérer dans le plus prochain N° du « Journal du Lot » l'ordre du jour suivant du Comité républicain de Puy-l'Evêque ?

« Le bureau du groupe d'études sociales de Puy-l'Evêque, dans sa séance du 1er avril, a décidé de réunir le Comité pour le mercredi 4 courant à deux heures, à l'effet d'assister à la conférence que fera ce jour-là M. de Monzie.

» Les sociétaires qui n'auraient pas reçu de convocation individuelle sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu ».

Nous apprenons que les réactionnaires du canton sont invités par lettre personnelle à venir manifester le jour de la foire de Puy-l'Evêque en faveur de leur candidat multicolore Munin-Bourdin.

Les réactionnaires et ceux qui leur donnent des conseils pourront s'apercevoir une fois de plus que le beau canton de Puy-l'Evêque est depuis longtemps acquis à la vraie République, celle des Réformes et du Progrès.

Et les organisateurs ajouteront à leur actif une manifestation qui, quoique préparée depuis longtemps, aura complètement échoué.

Anes étalons

POUR JUMENTS ET ANESSES,
chez M. **Alayrac** propriétaire à St-Cernin près Lauzès.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 31 mars :

Casimir Lafon, 36 ans, des Bessonies, poursuivi pour coups et blessures, est condamné à six jours de prison.

Conseil municipal. — Séance du 30 mars. M. Pezet, maire, préside la séance M. Lonpuech, conseiller général, est chargé de vouloir bien faire toutes démarches utiles en vue de faire obtenir une subvention de la Commission départementale pour les réparations à faire au ponceau des Tours dont le devis, approuvé par le Conseil municipal, est évalué à 1,064 fr.

M. le Maire demande l'installation provisoire des cours secondaires dans le local de Sainte-Marthe. Après discussion, à laquelle prennent part MM. Cougoule, Longpuech Vignal, Cavinet, Loubet, le Conseil décide que ce local sera provisoirement accepté.

Tous les membres votent, à l'exception de M. Cougoule, qui vote contre, et M. Bons, qui s'abstient. M. le Maire est chargé de faire toutes les démarches utiles à ces fins ; il est entendu que les cours secondaires y seront installés en octobre prochain.

Le Conseil approuve les dépenses nécessitées pour les opérations du récensement, et les devis de MM. Debar et Durand concernant la caserne de gendarmerie ainsi que les cotes recouvrables de 1905.

Le Conseil autorise le Bureau de bienfaisance à accepter le legs de la veuve Miquel, et accorde une indemnité de 40 fr. pour frais de déménagement à M. Moissinac agent de police démissionnaire.

Le Conseil renvoie à la commission la protestation des négociants de Figeac contre la création d'une deuxième foire proposée par M. Cavalié.

Etat-civil du mois de mars. — Naissances : Marie-Louise Saleille ; Gabrielle Marie Bahut ; Adrienne-Marie-Louise Sahrazat ; Yvonne-Blanche-Maria-Ursule Debrous ; Jules-André Gréalou.

Mariages : Jean Serin et Antonia Bouyssou ; Jean-Baptiste Lacaze, retraité, et Anastasie Palis, sous profession.

Décès ; Catherine Barthalas, 81 ans, rue Abel ; Géraud Teissèdres, 56 ans, hospice ; Françoise Lacase, 79 ans, aux Miates, Suzanne-Gabrielle Costes, 10 jours, faubourg du Pin ; Marie Liauzur, 52 ans, place de la Miséricorde ; André-Maurice Orliac, 4 ans rue Gambetta ; Auguste de Colomb, 61 ans, faubourg du Pin ; Marie Anne Baudis, 91 ans, à Rousaille ; Alexandrine-Elise Lavernhe, 26 jours, aux Tours ; Adolphe Vaysse, 60 ans, rue, Caviale ; Marie-Louise Bos. 7 ans et demi, quai, Legendre ; Marguerite-Henriette Magnié, 3 ans, rue du Mont-Virguier; Berthe-Françoise Puissac 57 ans, rue du Pin ; Elisabeth Roumégous, 70 ans, à Malaret ; Jean Tocaben, 83 ans, hospice ; Marie Bessière, 59 ans à La Toulzane ; Marie Gardou, 7 ans, à l'Official : Emile-Léopold Mazet, 18 mois faubourg du Pin.

Thémines

Le grand Théos. — Connaissez-vous le grand manitou de la région, celui qui fait résonner les voûtes des églises des trémolos de ses jérémiades, qui fait verser des larmes de tristesse à toutes les Madeleines, qui fait gémir la presse bien pensante sous le poids de ses compilations prophétiques ?

C'est un magister de première force : Littérature, sciences, arts, il connait tout. C'est Pic de la Mirandole. Il sait tout ce qu'un homme peut savoir, *et quibusdam aliis.*

Voici d'ailleurs son portrait.

Avez-vous lu l'étude de l'espèce humaine par M. Quatrefages ? si vous connaissez cet ouvrage, vous ne serez pas surpris de vous entendre dire que le grand T appartient à la race mésaticéphale, c'est-à-dire qu'il n'a la tête ni trop longue ni trop courte.

Il a les cheveux en brosse, hérissés, le nez moyen, les yeux de chouette et le teint de l'*Adonis flammea.*

Sa démarche est noble, comme celle qui convient à un paon. Il a toujours son chapeau sous le bras. Si la soupape de la chaudière venait à éclater, il aurait du moins le couvre-chef intact.

En marchant, il renifle toujours à droite et à gauche. Si la bise lui apporte un relent de républicanisme ou de libre-pensée, il s'exacte, il salive, il écume, il bave.

Un jour, dans une rue de Gramat, un ouvrier chargé de placer des écussons pour une fête, en mit un à l'envers. De sorte qu'au lieu de lire R. F. on voyait F. R.

Notre grand T s'imagina qu'on avait voulu mettre une enseigne de la franc-maçonnerie.

Il chancela, il pâlit, ses jambes fléchirent. On fut obligé de le conduire chez lui. Il avait eu une syncope.

Guignol n'amuse jamais aussi bien les enfants que T réjouit ses compagnons quand il parle des francs-maçons.

Il s'irrite, il s'emballe, il s'emporte, les yeux semblent sortir de leur orbite.

Parlez-lui surtout de Vival si vous voulez le voir gesticuler. Il retrousse ses manches ; il relève sa soutane, il tape des pieds ; gare aux voisins.

Cunéo d'Ornano voulait faire de la République une pâtée dont les chiens ne voudraient pas. Lui, veut faire de Vival et des républicains de l'arrondissement de Figeac une marmelade qui rébuterait les porcs eux-mêmes.

Il en rêve de Vival. Une nuit, il lui semblait qu'il l'avait monté à califourchon sur une église. Il voulait se faire adorer. Vival lui répondit : *Vade retro Satanas.*

Alors le grand T faisant un effort surhumain pour le jeter en bas, tomba de son lit. Il s'éveilla ayant une bosse à la tête et les quatre pattes en l'air, comme dirait Onésime Bocquillon.

A bientôt.

SEMBAL.

Latronquière

Nous apprenons qu'à partir du 16 avril le courrier de Latronquière à Bagnac traversera les deux bourgs de Lauresses et de St-Cirgues.

Cette innovation, universellement désirée, a été obtenue grâce aux démarches incessantes de M. Pauliac, conseiller général et de M. Mage, conseiller d'arrondissement.

Rouqueyroux

La Foire. — Favorisée par un temps superbe, la foire de Rouqueyroux a été très importante. Beaucoup de transactions à des prix très rémunérateurs.

M. Vival était venu à notre foire accompagné de MM. Pauliac, Becays, Pradelle, etc. Il a serré les mains à un très grand nombre d'amis des maires du Ségala et du Causse, tous heureux de voir leur sympathique député entouré des chefs du parti républicain de notre région heureux de prouver qu'en présence du péril électoral, même le plus négligeable, l'union et la discipline s'imposent.

Saint-Céré

Abattoir. — Pendant le mois de mars écoulé, il a été abattu : 8 bœufs, 65 veaux, 8 moutons, 27 agneaux et 13 porcs, soit en tout 121 têtes qui ont produit, 8,231 kilos de viande nette.

Etat civil du mois de mars. — Naissances. — Marie-Louise Bordes, rue Garrézac ; Jean Cance, faubourg Lascabane. — Henri Darnis, rue du Presbytère.

Décès. — Jean Vayrac, 81 ans, à la Colombe. — Eugène Cavanhié, 48 ans, rue de la Croix-de-Lagarde. — Cyprien Larribe, 5 mois, à la Négrie. — Fernande Soubrié, 1 an, rue de la Pomme. — Coralie Mourlhon, 58 ans, rue du Mazel. — Jean Bergougnoux, 76 ans, à l'hospice. — Rose Mazet, 74 ans, rue du Roubinet. — Jean Vernaude, 71 ans, rue Hoche. — Marianne Granval, 76 ans, faubourg Lascabane. — Marie Espalieu, 86 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote le jeune Despages, fils de notre sympathique agent-voyer, élève au collège de Brive, vient d'être reçu au concours pour l'obtention des bourses de l'enseignement secondaire.

Nos félicitations.

Souillac

Dénombrement de la population. — Voici le résultat du dernier recensement pour la commune de Souillac :

Agglomération, 2.312 habitants ; banlieue, 559. Au total, 2.871.

Le recensement de 1901 avait donné une population de 3.110 habitants.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Catastrophe de Courrières. — Voici les souscriptions recueillies par M. Delbrel, dépositaire du *Journal du Lot* :

Delbrel Gaston, 1 fr.; Delbrel Alice, 1 fr.; Vitrac Henri, 0 fr. 50; Potus André, 0 fr. 50 ; Cantagrel Pierre, 0 fr. 50; Alenso Pierre, 0 fr. 25; Bousquet Baptiste, 0 fr. 50 ; Pédro Ivanetta, 1 fr.; Hattin Louis 0 fr. 50; Lamouroux, 0 fr. 25 ; Mouly Marc, 0 fr. 25 ; Malbec Paul 0 fr. 25 ; Fournier, 0 fr. 25 ; Crassat, 0 fr. 25 ; Delbos, 0 fr. 25 ; Labrou Auguste, 0 fr. 50; Lassaque Noémie, 0 fr. 50 ; Soulé, 0 fr. 25 ; Labrunie Paul 0 fr. 25 ; Conrié 0 fr. 25 ; Tesquet Paul, 0 fr. 25 ; Cambon, 0 fr. 25; Tribié, 0 fr. 25; Renaud-Cabannes, 0 fr. 25; Grasset Gaston, 0 fr. 25 ; Gallard Camille, 0 fr. 25 ; Thoueillos, 0 fr. 25; Thénèze, 0 fr. 50 ; Dauphin, 0 fr. 50 ; Babis, 0 fr. 25 ; Roche, 1 fr.; Teyssandier, 0 fr. 50; Pons Victor, 0 fr. 50 ; Gembal Rubens, 1 fr.; Macard Paul, 0 fr. 50 ; un artiste peintre, 0 fr. 25 ; Munier, 0 fr. 50 ; Gras Pierre, 1 fr.; Brignon fils, 0 fr. 50 : Delfariel, 0 fr. 50; Croisit, 0 fr. 25 ; Vernhet, 0 fr. 50 ; Brocard, 0 fr. 30 ; Pelissou. 1 fr.; Darquié, 0 fr. 50; Cluzel, 0 fr. 25 ; Delmas, 0 fr, 50 ; Dubois, 0 fr. 25 ; D elrieu, maçon, 0 fr. 25 ; Tesquet, 0 fr. 50 ; Barbancen, 0 fr. 25: Granger, 0 fr. 25 ; Laysac, 0 fr. 25 ; voyageur X, 0 fr. 50 ; Rouzier, François, 0 fr. 50; J. Faure, 0 fr. 25 . Saint-Paul, 0 fr. 25 ; Bouché, 0 fr. 50; Syanat, 0 fr. 25 ; Rouffié, 1 fr.; Puech, coiffeur, 1 fr.; Bouyssou, bottier, 1 fr.; A. F. 1 fr,; Domergue, Joussant, 0 fr. 50: M. Henri, 0 fr. 50.

Total, 30 fr. 80.

Nous remercions toutes les personnes qui ont bien voulu entendre notre appel pour appprter leur obole aux malheureuses victimes de Courrières; au nom des pauvres petits orphelins, nous leur disons merci.

A vendre
UNE OBLIGATION

de la SOCIÉTÉ DES GAZ LIQUÉFIÉS DE LUZECH

S'adresser au Bureau du Journal

Chronique agricole

LES HARICOTS QUI TUENT

On s'entretient beaucoup, à l'heure présente, dans les milieux scientifiques — pour préciser, parmi les membres des sociétés de botanique, d'agriculture et d'hygiène publique aussi — d'une découverte qui intéresse la santé publique.

Il s'agit de la toxicité intense que présentent certains haricots d'origine exotique qui ont été introduits récemment sur le marché européen.

Tantôt rouges, blancs, bleus, violacés ou jaunes, et presque de forme identique à celle de nos délicieux soissons et de nos excellents castelnaudary qui font la base d'un savoureux cassoulet, leur aspect général ne permettrait guère, dit-on qu'à des yeux avertis et exercés de les différencier des haricots de nos pays.

Le toxique dont il s'agit ne serait rien autre que l'acide cyanhydrique, vulgairement acide prussique, ce poison d'une violence extrême qui a été découvert par Scheele en 1782, et qui se trouve naturellement dans les eaux distillées préparées avec les feuilles du laurier-cerise, les feuilles et les fleurs de pêcher, les amendes amères, etc., etc.

On présume qu'il se produit peut-être là aussi un phénomène chimique de réaction réciproque, en présence de l'eau, celui d'un ferment, « l'émulsine », sur un glucoside appelé « amydaline ».

Enfin le lieu d'origine de ces dangereux légumesserait, paraît-il, Java, Bornéo, Sumatra, Batavia et quelques petites îles de la Sonde, où ils croissent en abondance et où leur prix d'achat est presque nul.

Peu renseigné sur leur toxicité, l'idée est venue, dit-on, dernièrement à un importateur de les utiliser dans l'entretien et l'élevage des animaux domestiques.

Des envois importants en furent faits en Europe, l'un dans un port français qui est connu, l'autre dans un des grands entrepôts de l'Allemagne.

L'expérience est loin d'avoir été heureuse.

Le stock fut placé par des intermédiaires, à titre d'essai, chez des propriétaires de grandes exploitations agricoles et chez des fermiers ou nourrisseur qui pensaient en tirer parti pour l'entretien et l'engrais de leurs animaux. Leur espoir fut bien déçu ! Les uns et les autres virent leur bétail dépérir et décimé...

On dit que ces jours derniers, une maison parisienne qui dispose et utilise de nombreux chevaux, perdit la plupart des animaux qu'elle avait soumis à cette alimentation...

En Allemagne, outre les résultats désastreux qui furent identiques en ce qui touche les animaux, on constata malheureusement des accidents mortels chez l'homme.

Une enquête révéla que plusieurs pauvres diables, alléchés probablement par le bon marché, moururent à la suite de l'ingestion de ces haricots.

On comprend maintenant que les pouvoirs publics se soient émus de cet état de choses et que des instructions sévères aient été prescrites pour mettre le marché français à l'abri de ce danger.

Bibliographie

L'année Scientifique et industrielle

En un temps comme le nôtre où les découvertes se succèdent sans interruption, où la science et l'industrie rivalisent d'activité, il n'est permis à personne de se désintéresser de ce mouvement continu, et, il est fort difficile de le suivre, en raison de la variété extrême de ses manifestations.

Pour cette raison. On ne saurait trop accorder d'attention à ce nouveau volume de l'Année scientifique et industrielle (49e année 1905, br., 3 fr. 50), que M. Emile Gautier vient de publier à la librairie Hachette et Cie.

Dans ce livre d'une lecture aimable et accessible à tous, l'auteur résume en termes clairs et précis toutes les découvertes qui ont marqué dans la science et l'industrie au cours de cette dernière année.

Ainsi, aisément, le lecteur est mis au courant des progrès accomplis par M. Branly dans le domaine de la Télégraphie sans fil, des progrès du Téléphone, de la Photographie et de la Navigation aérienne avec notamment le Dirigeable Lebaudy, ; il apprend qu'elles sont les découvertes réalisées dans le domaine de la Chimie et dans celui des Sciences naturelles : il passe en revue rapidement les progrès accomplis dans les Sciences médicales, progrès particulièrement dignes d'être signalés, puisqu'ils concernent le traitement des maladies les plus redoutables, la tuberculose, le cancer, la syphilis, la rage, etc., maladies qui ont eu particulièrement de remarquables travaux de la part de Behring, de Doyen, de Schaudin, etc.

On le voit, le nouveau volume de M. Emile Gautier est particulièrement digne d'attirer l'attention et, à ce titre, valait d'être tout spécialement signalé.

Du *Monde Illustré :*

Il est peu probable que les lectrices apprécient l'article que le *Monde Illustré* publie cette semaine sous ce titre : *Onze ans de chapeaux forcés,* car c'est un virulent réquisitoire contre le chapeau féminin, qui est, comme on sait, le plus redoutable accessoire de la coquetterie moderne, en raison de ses proportions de plus en plus volumineuses.

En revanche, les infortunés qui, soit au théâtre, soit au concert, ont eu tant de fois à souffrir du voisinage encombrant des femmes ainsi coiffées et qui leur masquent la vue de ce qui se passe sur la scène, approuveront fort la boutade de Pierre Cantelaus.

Sans doute aussi, ils se rallieront unanimement au moyen qu'il indique pour conjurer ce « fléau » que la mode inventa et dont un caprice de cette reine tyrannique pourrait nous débarrasser.

C'est donc aux hommes que cet article s'adresse tout particulièrement, et nous conseillons fort aux dames de ne pas le lire, car elles y sont, hélas ! fort peu galamment traitées.

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : **Adolphe BRISSON**

SOMMAIRE DU 1er AVRIL 1906

Texte : Notes de la semaine : la rôtisserie, le bonhomme Chrysale. — Impressions et souvenirs : Les fleurs de Maison Close, Jean Aicard ; l'œuvre d'Alphonse Karr, Anatole France. — Poèmes en prose, Emile Pouvillon. — Les échos de Paris, Sergines. — Poésies, André Theuriet, François Fabié. — Levue des livres : « Les délices de Mantoue », par Jean Bertheroy ; le « bel avenir », par René Boylesve, Jules Bois. — Le livre du jour : « Conte pour les antiquaires », Jean Gounouilhou ; « des vers français », François Coppée. — Musique, Albert Dayrolles. — Le monument d'Alphonse Karr, G. D. — Mémoires et récits, Frédéric Mistral. — Les « maquettes animées » H. N. — Histoire de la semaine, Jacques Lardy. — Les lettres et les arts : Eugène Carrière, L. P. — Mouvement scientifique, Henri de Parville. — Les lettres de la cousine, cousine Yvonne. — Pages oubliées : un dîner chez Victor Hugo ; le ditionnaire des femmes, Alphonse Karr ; lettre à Alphonse Karr Jardinier, A. de Lamartine. — Pour la veillée : Giboulées. Jean Richepin. — A l'homme futur, Léon Guillot de Saix. — Deux maris, Henri Lavedan. — La noce d'un chef d'orchestre, paroles de E. Le Coq et J. Caillaux, musique de Emile Spencer. — Revue financière de la semaine.

Musique : « Aphrodite », adaptation de Louis de Grammont, musique de Camille Erlanger.

Illustrations : Jean Aicard mesurant le monolithe destiné à servir de piédestal au monument d'Alphonse Karr ; la Maison Close, portrait d'Alphonse Karr ; Arènes de Béziers ; la Porte de France à Nimes ; la Maison Carrée ; Le théâtre des « maquettes animées », quatre silhouettes dessinées par Georges Bertrand. — « Mater Amorosa », d'après Jean Sala. — Mlle Mary Garden ; A Algésiras ; A Courrières : le ras Makon-nen ; monment de Charles Mathieu et « pendant la grève » par C. Theumssen ; Eugène Carrière et son fils.

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : **10 fr. par an.**

UNION POSTALE : **12 francs 50 par an.**

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

EN VACANCES

En Vacances (34, rue de la Faisanderie, Paris XVIe), Répertoire mensuel de voyages et séjours de vacances en tous pays, inaugure la réforme postale par la création d'un service *d'échanges* et *collections* dont le fonctionnement et l'importance sont exposés dans le numéro d'Avril.

En Vacances annonce pour la Pentecôte des excursions de deux jours, à prix très réduits en Normandie, (Le Hâvre, Trouville) et en Bretagne (Mont St-Michel, St-Malo),

Bulletin Financier

La grande facilité avec laquelle s'est effectuée la liquidation de fin de Mars a favorablement impressionné le marché. Au début de la séance d'aujourd'hui les ordres d'achats sont nombreux et l'on enregistre une reprise généraie.

Notre 3 0/0 gagne 22 cent. à 99,37.

Le Compartiment des établissements de Crédit accentue ses bonnes disposition. La Banque de Paris s'avance à 1588 ; le Comptoir National d'Escompte à 650 ; le Crédit Lyonnais à 1178 et la Société Générale à 658.

Le Suez est stationnaire à 4450 ; le Rio reprend à 1704.

Les chemins français se raffermissent notablement ; le Lyon à 1408 ; le Nord à 1855 et l'Orléans à 1505.

Les rentes étrangères sont en retrise : l'Extérieure passe de 95,17 à 95,50 ; le Portugais s'avance à 70,97 ; l'Italien à 105,10 ; le Turc à 93,80 et la Banque Ottomane à 651.

Seuls les fonds russes sont lourds ; le 3 0/0 à 70,10 ; le 1896 à 68,70 et le Consolidé à 83,20.

Sur le marché en Banque la Saint-Raphaël Quinquina est en hausse à 140.

Les mines d'or Sud-Africaines sont toujours recherchées ; la Randmines vaut 163,50 ; l'East Rand, 133,50 ; la Robinson 208,50 et la Ferreira 460,50.

Au parquet : la Central Mining est à 375 fr.

MOTEUR A PÉTROLE

ABSOLUMENT NEUF

(**Force deux chevaux**)

A vendre dans de bonnes conditions

S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Evêque

GRAND JARDIN

à vendre ou à louer

EN BLOC OU A PARCELLES

5, rue Ste-Claire

S'adresser à **M. ICHES**, contrôleur en retraite, boulevard Gambetta, 12.

VITALISME

LA MEDECINE NOUVELLE

JOURNAL BI-MENSUEL

FONDÉ EN 1882

Anciennement 19, rue de Lisbonne

GUÉRISON DE TOUTES LES MALADIES CHRONIQUES

par la méthode Vitaliste

SANS MEDICAMENTS

Abonnement **gratuit** de trois mois sur simple demande

Consultations **gratuites** *tous les jours non fériés de 10 h. à 5 h. et* par correspondance

Écrire au Directeur de la Médecine Nouvelle

38, Rue des Mathurins, PARIS (8e)

Eau Alcaline Gazeuse Economique — **COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT** — UN VERRE 3 à 5 — UN LITRE 12 à 15

CHOCOLAT MENIER

Méfiez-vous DES Contrefaçons

Chemin de fer d'Orléans

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1re Classe, 45 fr. — 2e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1re et de 2e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1re classe, et 75 fr. en 2e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1re classe, et de 0 fr. 09072 en 2e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande à Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04×0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1re, 2e et 3e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements, la compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus) au 1er octobre (inclus) aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1re, 2e et 3e classes, de toutes stations du réseau pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1er du Tarif spécial G. V. N° 2.

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris ; elle peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 20 0/0 du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut, en aucun cas, dépasser le 15 novembre à minuit (Nuit du 15 au 16 Novembre)

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Le Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

AVIS

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne, et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre du Samedi, veille de la fête des Rameaux au 31 octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1re et 2e classes, pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Grandville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne ; ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'un ou deux mois, moyennant supplément de 25 0/0 du prix initial.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2e classe et de 130 fr. en 1re classe lorsque la distance pour les parcours aller et retour) n'excède pas 1.000 kilomètres, en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 045 et 0 fr. 065 (en 2e et 1re classes) par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

PÈLERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Ferblanterie, Zinguerie, Plomberie

Vve BASTIDE

Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

CAHORS

Madame veuve BASTIDE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle continuera le commerce de son mari.

Un ouvrier sérieux et capable est attaché à la Maison et pourra donner satisfaction à toutes les demandes qui se produiront.

Madame veuve BASTIDE espère que la clientèle de son regretté mari voudra bien, comme par le passé, honorer la Maison de sa confiance.

TOUT LE MONDE CAPITALISTE

On ne gagne que des lots payables en or. — LOTS A GAGNER — *Chaque titre devra être remboursé par un lot ou à 400 fr.*

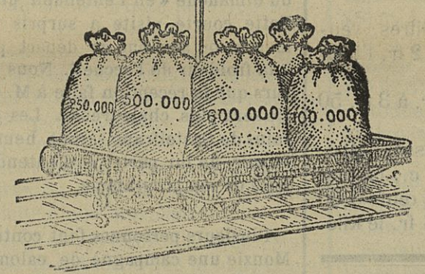

Que l'on se réjouisse, le problème social est resolu, l'accès du portefeuille est mis à la portée de tous. Plus de prolétaires ! Tout le monde peut devenir riche, avec 8 francs.

Plusieurs Millions de francs de lots, tirage tous les deux mois, les numéros doivent tous sortir.

Qu'elles belles fêtes de **Pâques** passeront les heureux gagnants de ces sacs de **Louis d'or.**

Sans que cela n'engage à rien, envoyez votre adresse et vous recevrez une notice gratuite qui vous renseignera complètement.

Comptoir Général DE VALEURS A LOTS 6, rue Papère, Marseille

NOTA. — Le souscripteur a droit dès un seul (premier versement) de 8 francs à la totalité du lot gagné, serait-il de 500 000 francs. Hâtez vous, prochain tirage 15 avril.

ORFÈVRERIE COUVERTS CHRISTOFLE

Envoi franco du Catalogue — MANUFACTURE : 56, Rue de Bondy, Paris.

EXIGEZ LA MARQUE DE FABRIQUE et le Nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Réargenture de tous objets — MANUFACTURE : 56, Rue de Bondy, Paris.

Notre representant à Cahors est M. Mandelli fils, 26, Bd Gambetta

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	—
LIMOGES arrivée	1 57 matin.	4 34 m.	2 56 matin	8 58	—
LIMOGES départ	3 19 matin.	4 41	3 4 matin	9 29	—
BRIVE arrivée	6 23	6 28 soir.	4 39	12 23	—
BRIVE départ	6 45	7 » soir.	4 54	1 12	7 16
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	1 47	7 54
SOUILLAC arr.	7 40	7 38	5 30	2 7	8 15
SOUILLAC dép.	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28
CAZOULÈS	7 53	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON	8 31	8 8	5 58	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12
CAHORS. arrivée	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23
CAHORS. départ	9 41	8 53	6 43	4 7	— 7 30 matin.
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	— 7 42 matin.
Cieurac	10 5	—	—	4 34	— 7 59 soir.
Lalbenque	10 12	—	—	4 42	— 8 8 soir.
Caussade	10 45	9 35	7 20	5 17	— 8 45 soir.
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	9 24 soir.
TOULOUSE.. arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	122 RAPIDE	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE..d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m	5 48 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m	10 53	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS. arr.	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12
CAHORS. dép.	2 49	4 49	7 6	5 57 m	10 47	1 28	—	9 29
Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38
Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55
CAZOULÈS	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8
SOUILLAC a.	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	—	11 15
SOUILLAC d.	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18
Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44
BRIVE a.	4 24	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	3 »	—	12 12
BRIVE d.	4 28	7 7	—	—	12 32	3 6	—	12 50 soir.
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	8 29	10 24	—	11 16
PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	8 38	10 33	—	11 25

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

(3e cl.)

CAHORS. — dép.	6 5 matin.	7 28 matin.	12 53 soir.	6 52 soir.
Mercuès	6 19 matin.	7 50 matin.	1 7 s.	7 7 s.
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 11	7 11
Parnac	6 30	8 9	1 18	7 20
Luzech	6 36	8 20	1 24	7 27
Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 39	7 46
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 47	7 58
Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6
Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14
Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33
PARIS (Orsay)	11 25 s.	—	4 23 m.	8 38 m.

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 55 s.	10 56 soir.	7 28 m.
LIBOS dép.	7 55 matin.	3 17 soir.	9 9 soir.
Fumel	8 1 matin.	3 24	9 15 soir.
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 25
Duravel	8 18	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9 39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9 46
Castelfranc	8 39	4 »	9 51
Luzech	8 50	4 10	10 1
Parnac	8 58	4 18	10 9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10 14
Mercuès	9 8	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10 31 s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay)... départ.	8h 47 s.	»	10h 56	10h 22m
St-Denis-les-Martel	5 46 matin.	10 1 m	1 52 soir.	7 37 soir.
Vayrac	5 54 matin.	10 29 matin.	2 1 soir.	7 45 soir.
Bétaille (arrêt)	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun	6 6	11 »	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	11 13	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	»	2 38	8 22
Lamativie	6 55	»	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	»	3 30	9 13
AURILLAC arrivée.	8 5	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC départ..	4h 32 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir.
La Roquebrou	5 14 matin.	»	10 7 matin.	3 52 soir.
Siran (arrêt)	5 27	»	10 20	4 5
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun	6 30	8 5 matin.	11 24	5 7
Bétaille (arrêt)	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac	6 41	8 31 matin.	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Orsay).. arrivée.	»	»	11 25 s.	4 23 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 4 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	6 35 matin.	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin.	7 33 matin.	12 »	4 40	8 43 soir.
Cazoulès	7 41 matin.	—	12 41	5 24 soir.	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin.	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 matin.	1 8 soir.	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M..d.	»	6h 56 matin.	»	12h 15 soir.	7h 45 soir.
Martel	»	7 10 matin.	»	12 29	7 59
Baladou....Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 5
Le Pigeon	»	7 21	»	12 40	8 10
Souillac	6h 5 matin.	7 31	8h 5 matin.	1 10	8 46
Cazoulès	6 13 matin.	—	8 15 matin.	1 21	8 57
Sarlat	6 53	5 40 matin.	9 17	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	6 38 matin.	10 9	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	EXPRESS						EXPRESS
TOULOUSE dép.	4h 57 matin.	6h 52 matin.	12h 46 soir.	4h 1 soir.	»		12h 25 matin.
CAPDENAC arr.	9 53 matin.	10 20 matin.	4 1 soir.	8 49 soir.	»		6 32 matin.
CAPDENAC dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir.		7 45
FIGEAC	11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir.		8 »
Le Pournel	11 45	»	»	9 53	—		8 22
Assier	12 15 soir.	11 10	4 45	10 7	—		8 35
Gramat	12 55 soir.	11 29	5 6	10 29	3 54 matin.		9 »
Rocamadour (1)	1 26	11 40	5(1)16	10 41	»		9 24
Montvalent	1 57	»	5 31	10 58	4 30		9 45
St-Denis-p.-Martel ar.	2 12	12 1 r.	5 41	11 8	4 45		9 56
St-Denis-p.-Martel dép.	2 26	12 3 soir.	5 48	11 12	4 51		10 5
Quatre-Routes	2 46	12 12	5 57	11 21	5 15		10 19
Turenne	3 12	»	6 6	11 30	5 42		10 35
BRIVE ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 22		11 2
PARIS (Orsay) ar.	»	11 25	4 23 m.	8 38 m.	»		»

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS			EXPRESS		
PARIS (Orsay) dép.	10h 22 m	—		8h 47 s.	»	10h 56
BRIVE dép.	6 42 soir.	8 1 n.		4 46 matin.	»	12 53 soir.
Turenne	7 7 soir.	8 26 matin.		» » matin.	»	1 18 soir.
Quatre-Routes	7 15	8 37		5 14	»	1 28
St-Denis-près-Martel arr.	7 23	8 45		5 21	»	1 36
St-Denis-près-Martel dép.	7 27	8 51		5 27	»	1 42
Montvalent	7 39	9 4		» »	»	1 56
Rocamadour (1)	7 57	9 25		5(1)51	»	2 15
Gramat	8 9	9 41		6 2	»	2 30
Assier	8 28	10 2		6 21	»	2 51
Le Pournel	8 37	10 12		» »	»	3 1
FIGEAC	8 55	10 33		6 46	5 13 soir.	3 21
CAPDENAC arr.	9 6	10 44		6 57	5 26 soir.	3 32
CAPDENAC dép.	9 14	11 5		7 14	»	4 2
TOULOUSE... arr.	12 23 m.	3 50 s.		10 58	»	8 24

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin.	1 27 soir.	6 47 soir.
Cabessut, halte	7 20 matin.	1 36	6 56 soir.
Arcambal	7 31	1 47	7 5
Vers	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21
Conduché	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 39
St-Martin-Labouval	8 26	2 33	7 46
Calvignac, halte	8 34	2 41	7 52
Cajarc	8 48	2 55	8 3
Montbrun, halte	8 59	3 6	8 12
Toirac	9 9	3 16	8 20
Lamadeleine	9 22	3 29	8 31
CAPDENAC. — Ar.	9 34	3 41	8 42
PARIS (Orsay)	11 25	4 23	8 38

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	8 47 s.	—	10 56 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 29 matin.	11 » matin.	5 39 soir.
Lamadeleine	7 40 matin.	11 11 matin.	5 51 soir.
Toirac	7 50	11 21	6 3
Montbrun, halte	7 58	11 29	6 12
Cajarc	8 8	11 38	6 24
Calvignac, halte	8 18	11 48	6 35
St-Martin-Labouval	8 25	11 54	6 44
Saint-Cirq, halte	8 32	12 1 soir.	6 53
Conduché	8 38	12 7 soir.	7 1
Saint-Géry	8 50	12 18	7 20
Vers	8 55	12 23	7 26
Arcambal	9 3	12 31	7 35
Cabessut, halte	9 12	12 40	7 46
CAHORS. — Ar.	9 20 m	12 48	7 54

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11 matin	1 44	8 42
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	—
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42